



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Quatorzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (A/76/308). À cette occasion, il a rencontré en ligne des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 17 novembre 2021.

2. Dans son rapport, soumis en application de la section X de la résolution 75/253 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet (A/75/319), y compris sur la conception, les activités relatives à la passation de marchés, la gouvernance du projet, la gestion des risques, l'avancement des travaux de construction et l'état des contributions volontaires. Le rapport contient par ailleurs un calendrier d'exécution du projet mis à jour et des prévisions de dépenses révisées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu une comparaison entre le plan des dépenses révisé figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général et le plan des dépenses initialement approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, qui figure à l'annexe I du présent rapport.



II. État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall

Coopération avec le pays hôte et d'autres États Membres

3. Le Secrétaire général indique qu'à la suite de la conclusion d'un accord avec le Gouvernement éthiopien, qui a facilité l'importation de biens et de services nécessaires au projet, la collaboration avec les autorités locales à l'appui du projet a été très positive et très efficace (A/76/308, par. 32). **Le Comité consultatif sait gré au pays hôte de l'appui qu'il continue d'apporter à la CEA et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays pour assurer la réussite de ce projet.**

4. Le Secrétaire général donne également des informations sur les moyens qu'il met en place pour obtenir des contributions volontaires au titre du projet ; notamment, il en assure la promotion lors de grandes manifestations et conférences, qui, en raison de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avaient été annulées pendant la période considérée. Par ailleurs, il a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources durable et recruté un expert dans ce domaine (ibid., par. 21 c), 33 et 36). **Le Comité encourage le Secrétaire général à poursuivre également les efforts faits pour solliciter des contributions volontaires, y compris des contributions en nature, et d'autres formes d'appui au projet auprès d'autres États Membres.**

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources, l'expert devait achever d'ici à la fin de 2021 les tâches clés suivantes : a) faire une analyse des points forts, points faibles, possibilités et risques du projet Africa Hall en vue de déterminer les éléments pouvant susciter l'intérêt des donateurs ; b) établir une liste de plus de 150 parties chefs de file et les classer par ordre de priorité à l'aide des coordonnées disponibles et de recherches documentaires ; c) recueillir des informations sur les entreprises et élaborer des campagnes de communication ciblant les parties chefs de file les plus viables, en se fondant sur la liste mentionnée au point b) ; d) établir 12 à 15 échanges avec des parties identifiées pour déterminer celles qui pourraient faire des contributions ; et e) élaborer un plan d'action assorti d'un calendrier et répartissant les tâches entre les responsables concernés de la CEA. Le Comité a en outre été informé que les deux membres du personnel de la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la CEA n'avaient pas les compétences requises pour fournir les services susmentionnés et que le recrutement de l'expert en 2021 avait coûté 33 600 dollars. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de faire appel à des experts extérieurs pour mener à bien les tâches susmentionnées, s'inquiète du fait que l'application des principaux aspects de la stratégie de mobilisation des ressources de la CEA ne soit pas faite en interne et compte que la CEA fera tout son possible pour mobiliser des contributions volontaires en utilisant les ressources en personnel dont elle dispose.**

Gouvernance et gestion du projet

6. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur la structure de gouvernance du projet, y compris les réunions du Comité des parties prenantes et du Comité consultatif qui ont eu lieu au cours de la période considérée (ibid., par. 8 à 13). La structure de gouvernance sur laquelle repose la gestion globale du projet, dont le maître d'ouvrage est toujours la Secrétaire exécutive de la CEA, comprend les éléments suivants : a) réunions du Comité des parties prenantes visant à tenir le maître d'ouvrage et les acteurs institutionnels clés informés de l'état d'avancement du projet et de son exposition au risque et à les aider à prendre des décisions ; b) réunions du

Conseil consultatif visant à formuler à l'intention du maître d'ouvrage des recommandations sur la façon de protéger le projet et son exécution ; c) coordination avec le Siège, dans le cadre de réunions régulières avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, concernant diverses fonctions de gestion du projet, notamment la gestion du changement et les rapports d'étape, la fourniture d'orientations et de conseils ainsi que les enseignements et les meilleures pratiques tirés d'autres grands projets de construction en cours ; et d) consultations avec un cabinet professionnel international qui aide le Service de la politique de gestion mondiale des biens à fournir au maître d'ouvrage des services indépendants de gestion des risques (ibid., par. 14 à 16).

7. S'agissant de l'équipe de gestion du projet de la CEA, le Secrétaire général énumère dans son rapport les postes temporaires approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, à savoir un(e) chargé(e) de projet (P-5), qui rend compte au responsable du projet, à savoir la direction de l'administration de la CEA, et une équipe de projet composée d'un(e) architecte-ingénieur(e) (P-4), d'un(e) fonctionnaire chargé(e) des achats (P-3), d'un(e) ingénieur(e) responsable des questions touchant l'architecture, le génie civil et la conception des structures (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) ingénieur(e) mécanicien(ne)-électricien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) surveillant(e) de travaux (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)], d'un(e) assistant(e) aux expéditions et à la logistique [agent(e) local(e)] et d'un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]. Le Secrétaire général indique également qu'un poste temporaire de coordonnateur(trice) de projets (P-4) continue d'être rattaché au Service de la politique de gestion mondiale des biens, ce qui permet au Siège d'assurer les services d'appui au projet, et que le recrutement d'un(e) responsable des marchés temporaire (P-3), poste approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 A, est bien avancé, la personne retenue devant entrer en fonctions d'ici à la fin de 2021. Pour éviter toute interruption dans la gestion courante du projet, le Secrétaire général indique dans son rapport que les postes créés uniquement pour le projet seront maintenus jusqu'à l'achèvement de l'essentiel des travaux du projet, prévu pour la fin septembre 2023. (ibid., par. 17 à 20). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste récapitulative des ressources en personnel réservées à la gestion des projets pour 2022, comme il est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1

Effectifs du projet de la Commission économique pour l'Afrique, 2022

<i>Poste</i>	<i>Classe</i>	<i>Date d'approbation par l'Assemblée générale</i>	<i>État d'avancement de la procédure de recrutement</i>	<i>Date</i>	<i>Proposition de reconduction pour 2022</i>
Chargé(e) de projet	P-5	Juillet 2015	Poste pourvu	Mars 2016	Oui
Architecte-ingénieur(e)	P-4	Juillet 2016	Poste pourvu	Août 2017	Oui
Spécialiste des achats	P-3	Juillet 2016	Poste non-reconduit/ poste vacant		Non
Responsable des marchés	P-3	Juillet 2021	Candidat(e) sélectionné(e)	Décembre 2021	Oui
Ingénieur(e) structures/génie civil responsable des questions touchant l'architecture	AN, classe C	Juillet 2016	Poste pourvu	Septembre 2016	Oui

<i>Poste</i>	<i>Classe</i>	<i>Date d'approbation par l'Assemblée générale</i>	<i>État d'avancement de la procédure de recrutement</i>	<i>Date</i>	<i>Proposition de reconduction pour 2022</i>
Ingénieur(e) mécanicien(ne)- électricien(ne)	AN, classe C	Juillet 2016	Poste pourvu	Février 2017	Oui
Surveillant(e) de travaux	AN, classe B	Juillet 2016	Poste pourvu	Mars 2017	Oui
			Poste vacant	Octobre 2018	
			Poste pourvu	Juillet 2021	
Assistant(e) (budget et finances)	G-7	Juillet 2016	Poste pourvu	Mars 2017	Oui
			Poste vacant (entrée en fonctions)	Août 2021	
Assistant(e) aux expéditions et au soutien logistique	G-7	Juillet 2016	Poste pourvu	Août 2016	Oui
			Poste vacant (recrutement en cours)	Décembre 2020	
Assistant(e) administratif(ve)	G-6	Juillet 2015	Poste pourvu	Mars 2016	Oui
Coordinateur(trice) de projets au Siège (50% avec la CESAP)	P-4	Janvier 2017	–	–	Oui
Agent(e) de sécurité 1	G-4	Octobre 2017	Poste pourvu	Septembre 2017	Oui
Agent(e) de sécurité 2	G-4	Octobre 2017	Poste pourvu	Août 2017	Oui
Agent(e) de sécurité 3	G-4	Octobre 2017	Poste pourvu	Octobre 2017	Oui
Agent(e) de sécurité 4	G-4	Octobre 2017	Poste pourvu	Août 2017	Oui
Agent(e) de sécurité 5	G-4	Octobre 2017	Poste pourvu	Octobre 2017	Oui
Agent(e) de sécurité 6	G-4	Octobre 2017	Poste pourvu	Août 2017	Oui

Abréviations : AN : Administrateur recruté sur le plan national ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

8. D'après les informations, le poste de spécialiste des achats (P-3) est vacant et il n'est pas proposé de le reconduire en 2022 ; le poste d'assistant(e) aux expéditions et à l'appui logistique [agent(e) local(e)], actuellement en cours de recrutement, est vacant depuis décembre 2020 et il est proposé de le reconduire en 2022. **Le Comité consultatif prend note de la proposition de ne pas reconduire le poste de spécialiste des achats (P-3) en 2022. Compte tenu du fait que les complications liées aux achats ont été une cause majeure de retard, le Comité compte qu'une évaluation sera faite pour savoir si ce poste est nécessaire et qu'il en sera rendu compte dans le prochain rapport d'activité. Le Comité note également la vacance, depuis près d'un an, du poste d'assistant(e) aux expéditions et à l'appui logistique [agent(e) local(e)] ; il compte que la CEA prendra les mesures appropriées pour pourvoir ce poste et qu'il en sera rendu compte dans le prochain rapport d'activité.**

9. Aux paragraphes 21 et 22 de son rapport, le Secrétaire général donne également des informations sur les consultants engagés à l'appui du projet, notamment un chargé de la programmation des expositions, un expert de la restauration des œuvres d'art et un expert en mobilisation de ressources (voir par. 4 et 5 plus haut). Il convient

également de noter que la CEA a modifié le cahier des charges du cabinet de conseil principal pour tenir compte de la prolongation de la durée du projet et inclure la prestation de services à distance du fait de la pandémie de COVID-19.

Calendrier du projet et gestion des risques

10. Aux paragraphes 2 à 7 de son rapport, le Secrétaire général expose les objectifs du projet et les progrès réalisés au moment de la rédaction du rapport ; la figure III montre l'état d'avancement réel du projet au 30 juin 2021 et le calendrier mis à jour (ibid., par. 57). Le Secrétaire général indique que la stratégie d'exécution du projet s'articule autour des cinq volets suivants : a) travaux préparatoires et déménagement (délogement) ; b) principaux travaux de rénovation ; c) systèmes de conférence et systèmes informatiques ; d) restauration des œuvres d'art ; et e) exposition permanente (ibid., par. 37). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une version modifiée (figure ci-dessous) du calendrier du projet figurant dans le rapport du Secrétaire général (ibid., fig. III), qui indique la date prévue d'achèvement des procédures d'achat pour les principales parties du projet de rénovation.

Calendrier du projet de la Commission économique pour l'Afrique, avec les dates prévues de début et de fin d'attribution des marchés

Activités	Début	Fin	Calendrier											
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Approbation du projet (résolution 70/248 A)				□										
Travaux préparatoires et conception (phases 1 et 2)														
Évaluation et cahier des charges														
Étude d'avant-projet														
Cahier des charges, conception et développement				■										
Constitution des équipes et négociation concernant les services des consultants				■	■									
Phase préalable à la construction (phase 3)														
	Deuxième trimestre 2106	Troisième trimestre 2022												
Constitution du dossier d'appel d'offres	Deuxième trimestre 2106	Premier trimestre 2022												
Lancement de l'appel d'offres	Deuxième trimestre 2107	Troisième trimestre 2022												
Construction (phase 4)														
	Premier trimestre 2018	Quatrième trimestre 2023												
Premiers travaux préparatoires et de déménagement	Premier trimestre 2018	Troisième trimestre 2021												
Travaux principaux (rénovation)	Quatrième trimestre 2021	Quatrième trimestre 2023												
Services techniques de pointe, exposition permanente et restauration d'œuvres d'art	Premier trimestre 2022	Quatrième trimestre 2023												
Clôture du projet (phase 5)														
	Quatrième trimestre 2020	Quatrième trimestre 2024												

Légende :

- Calendrier du projet tiré du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/75/319.
- Calendrier du projet tiré du dernier rapport du Secrétaire général (A/76/308), mentionnant septembre 2021.

11. Le Comité consultatif fait observer que les informations concernant les dates d'attribution des marchés pour les différentes phases du projet sont présentées sur une base trimestrielle et que les dates exactes de début et de fin d'une phase ne sont pas véritablement précisées ou que les informations comparatives par mois ne sont pas suffisantes. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter dans les futurs rapports d'activité de la CEA, ainsi que dans d'autres rapports d'activité concernant d'autres**

projets de construction des Nations Unies, le calendrier du projet sous forme de diagramme et de tableau, avec les dates des différentes étapes et sous-étapes, des explications concernant les éventuels retards et d'autres informations pertinentes.

12. S'agissant des premiers travaux préparatoires et de déménagement, après les perturbations liées à COVID-19, les activités ont repris et se sont achevées en grande partie en juillet 2021 ; au moment de la rédaction du présent rapport, les locataires commerciaux étaient délogés du bâtiment de l'Africa Hall (ibid., par. 38). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les derniers locataires quitteraient le bâtiment d'ici à la fin de 2021. Lors de l'examen du précédent rapport d'activité (A/75/319), le Comité consultatif a été informé que l'entreprise engagée pour les travaux préparatoires et de déménagement ayant au début mal compris les études techniques et pris du retard, il y avait eu des dérapages dans le calendrier d'exécution des premiers travaux, qui devaient initialement être achevés en octobre 2019, et qu'elle a soumis plusieurs demandes de remboursement, en cours d'examen par la CEA (A/75/7/Add.15, par. 9 et 10). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la CEA, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques et la Division des achats au Siège, avait décidé de ne pas dédommager l'entrepreneur pour les premiers travaux préparatoires et de déménagement au motif que ses demandes étaient infondées, et qu'elle examinait d'autres demandes de dédommagement de l'entrepreneur pour les problèmes causés par la pandémie de COVID-19. **Le Comité consultatif compte que le prochain rapport d'activité fera état des recouvrements éventuels au titre de ces demandes et de leur incidence sur les ressources globales du projet. Le Comité est également d'avis que le Bureau des affaires juridiques devrait procéder à un examen des différends antérieurs et des marchés attribués par l'Organisation qui s'y rapportent, afin d'évaluer la meilleure façon d'atténuer les coûts d'éventuels différends et réclamations de la part des entrepreneurs.**

13. Concernant les principaux travaux de rénovation, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'à la suite de la résiliation en février 2020 du précédent contrat, qui a retardé de 22 mois l'achèvement du projet et l'a reporté jusqu'en septembre 2023, le processus d'appel d'offres a été relancé en mars 2020 à l'aide d'une méthode de passation de marché novatrice, comprenant un appel d'offres en plusieurs étapes et des dialogues compétitifs. Le résultat a été satisfaisant et un contrat devrait être attribué au quatrième trimestre de 2021 (A/76/308, par. 39). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'appel d'offres en plusieurs étapes avec dialogue différerait de l'appel d'offres standard en ce qu'il permettait d'envoyer aux soumissionnaires des propositions techniques et juridiques provisoires pour la préqualification avant la soumission des offres finales. L'Organisation a contacté individuellement les soumissionnaires ayant passé le stade de l'évaluation intermédiaire afin de leur permettre de clarifier tout aspect technique de leurs propositions finales. Ainsi, l'Organisation peut repérer à l'avance tout élément susceptible d'augmenter de manière démesurée le coût ou le risque du projet, et fournir des explications tout au long de la phase d'appel d'offres. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'attribution des marchés au titre des principaux travaux de rénovation seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

14. Le Secrétaire général indique en outre que, grâce aux enseignements tirés de la faillite du précédent entrepreneur chargé des principaux travaux de rénovation, l'Organisation procède actuellement à une enquête sur les antécédents des soumissionnaires ayant le meilleur dossier, le but étant de s'assurer du respect des exigences en matière de résultats financiers, et que le report de la date d'attribution

des marchés au-delà de l'échéance d'avril 2021 initialement prévue n'aura pas d'incidence sur la date prévue pour l'achèvement du projet (ibid., par. 4 et 39). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces enquêtes étant exigeantes sur le plan technique et durant plus longtemps que prévu initialement, la CEA avait décidé de ne pas les faire d'emblée pour tous les soumissionnaires ou pendant la phase de préqualification de l'appel d'offres en plusieurs étapes, mais de les limiter aux soumissionnaires ayant passé l'étape des évaluations techniques et commerciales. En outre, le Comité a été informé que puisque la vérification préliminaire prenait plus de temps que prévu, la CEA et l'entrepreneur retenu s'emploieraient à voir, le cas échéant, comment accélérer les travaux pour les achever en moins de 30 mois, de sorte que la CEA puisse ainsi respecter la date d'achèvement révisée de septembre 2023. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion et la supervision du processus d'attribution des marchés, notamment en menant des enquêtes approfondies des prestations et des antécédents des soumissionnaires, tout en contrôlant en permanence les prestations des entrepreneurs sélectionnés, et de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés au bénéfice des autres projets de construction des Nations Unies.**

15. Aux paragraphes 25 à 31 de son rapport, le Secrétaire général fait le point sur la gestion des risques et les mesures à prendre pour atténuer les risques liés au projet. Il ressort d'une quatrième analyse quantitative des risques (simulation de Monte Carlo)¹ effectuée en juin 2021 que la probabilité que le projet soit exécuté sans dépassement du montant maximum de 56,9 millions de dollars était de 49 % (ibid., par. 27 et fig. I). Ce taux est une amélioration par rapport au niveau de confiance de 43 % pour 2020 et tient compte du retard prévu de 22 mois et d'un retard accumulé de 11 mois ainsi que des coûts supplémentaires liés à la gestion du projet et aux mesures d'atténuation liées à la COVID-19. La simulation réalisée en 2021 a également donné lieu à la mise à jour de l'analyse de sensibilité des coûts, les cinq principaux risques étant, par ordre décroissant d'importance, les suivants : a) principaux travaux de construction (71 %) ; b) risques liés à la COVID-19 (38 %) ; c) différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations (34%) ; d) systèmes de conférence et systèmes informatiques (26%) ; et e) modifications demandées par le maître d'ouvrage (25 %) (ibid., par. 29 et 30 et fig. II). Le Secrétaire général s'attend donc à ce que le niveau de confiance remonte encore une fois que le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation sera attribué. Une comparaison des cinq principaux risques liés au projet est présentée dans le tableau 2 ci-dessous.

¹ Méthode d'analyse statistique employée pour mieux comprendre l'incidence des risques d'un projet, fondée sur l'utilisation d'un intervalle de valeurs afférentes aux délais et aux estimations de coûts, allant d'un minimum à un maximum, concernant les différents stades et composantes du projet, dans une simulation numérique de scénarios multiples (A/75/7/Add.15, note de bas de page n° 2).

Tableau 2
Comparaison des cinq principaux risques liés au projet de la Commission économique pour l'Afrique

<i>Cinq principaux risques antérieurs (A/74/328, par. 32 et fig. II)</i>	<i>Cinq principaux risques antérieurs (A/75/319, par. 32 et fig. II)</i>	<i>Cinq principaux risques actuels (A/76/308, par. 30 et fig. II)</i>
1. Modifications demandées par le maître d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute)	1. Risques liés à la COVID-19	1. Principaux travaux de rénovation
2. Modifications demandées par le maître d'ouvrage (ajouts facultatifs au cahier des charges)	2. Principaux travaux de construction	2. Risques liés à la COVID-19
3. Retards sur le calendrier	3. Modifications de conception demandées par le maître d'ouvrage	3. Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations
4. Systèmes de conférence et systèmes informatiques	4. Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations	4. Systèmes de conférence et systèmes informatiques
5. Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations	5. Systèmes de conférence et systèmes informatiques	5. Modifications demandées par le maître d'ouvrage

16. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses futurs rapports une version actualisée du tableau 2 ci-dessus, présentant une comparaison des cinq principaux risques liés au projet de la CEA ainsi qu'une explication des derniers changements. Il compte que d'autres rapports sur l'état d'avancement de projets de construction de l'Organisation comporteront également de tels tableaux standardisés.**

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu d'autres informations sur les mesures d'atténuation des risques prises par le Secrétaire général, notamment qu'un retard dans l'attribution des marchés pourrait avoir une incidence sur l'exécution en temps voulu des travaux du bâtiment principal et entraîner des coûts supplémentaires si les services de l'équipe de gestion du projet et du cabinet de conseil principal devaient être prolongés. **Compte tenu du faible niveau de confiance actuel, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera de suivre de près et d'atténuer les risques liés au projet pour que celui-ci soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée générale (voir par. 8 plus haut).**

18. Le Secrétaire général indique dans son rapport que, bien que la pandémie de COVID-19 continue de poser un risque important pour le projet du fait qu'elle pourrait perturber la chaîne d'approvisionnement et le calendrier d'exécution, il continue de croire que le projet pourrait être livré dans la limite du budget global

maximum de 56,9 millions de dollars, compte étant tenu de l'augmentation des coûts et des imprévus [ibid., résumé et par. 7 et 30 b)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'exception des premiers travaux préparatoires et de déménagement, achevés en grande partie en juillet 2021, aucun contrat de services n'avait encore été attribué pour les quatre autres composantes de la rénovation et que la CEA travaillerait avec les entrepreneurs retenus pour convenir de mesures d'ingénierie de la valeur afin d'éviter, compte tenu de l'escalade des coûts et des provisions du budget pour imprévus, tout dépassement de coûts résultant de retards importants dans le projet.

Recours aux matériaux et savoir-faire locaux, et stratégie de rendement énergétique et économies correspondantes

19. Dans son rapport, le Secrétaire général établit la procédure à suivre pour que les matériaux d'origine et de fabrication locales ainsi que la main-d'œuvre locale soient utilisés (ibid., par. 44 à 46). La CEA continue de s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience d'autres grands projets de construction de l'Organisation, comme il est indiqué dans les directives pour la gestion des projets de construction, et inclura ses propres enseignements et meilleures pratiques dans le prochain rapport d'activité, une fois que le contrat de construction de l'Africa Hall aura été attribué. **Le Comité consultatif rappelle les recommandations qu'il a formulées à ce sujet dans son rapport précédent (A/75/7/Add.15, par. 18 et 20) et réaffirme qu'il importe de recourir à des matériaux d'origine et de fabrication locales ainsi qu'à la main-d'œuvre et au savoir-faire locaux, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans les prochains rapports d'activité.**

20. Le Secrétaire général indique en outre que la CEA mesurera et enregistrera la consommation d'énergie au cours des six prochains mois et établira un état de référence de la consommation d'énergie au cours du premier trimestre de 2022 pour donner suite aux demandes de l'Assemblée générale à ce sujet (A/76/308, par. 55 ; voir également résolution 75/253 A, sect. X, par. 13). **Le Comité compte que le Secrétaire général effectuera rapidement l'analyse nécessaire pour établir l'état de référence de la consommation d'énergie et qu'il présentera à l'Assemblée générale, dans le cadre du prochain rapport d'activité, une mise à jour détaillée, notamment sur les économies qui en résulteront. En outre, s'agissant de la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience dans tous les aspects du projet, le Comité réaffirme que les connaissances acquises dans le cadre d'autres projets de construction de l'Organisation des Nations Unies devraient être communiquées en vue de leur éventuelle application à la CEA (voir également A/75/7/Add.11, par. 23).**

III. Dépenses et coûts prévus

21. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des informations sur les dépenses et les coûts prévus (A/76/308, par. 58 à 62 et annexe), selon lesquelles l'Assemblée générale, dans ses résolutions 71/272 A, 72/262 A, 73/279 A et 74/263, a ouvert un crédit d'un montant de 36 541 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2020.

22. Le Secrétaire général indique qu'au 30 juin 2021, les dépenses cumulées s'élevaient à 12 341 500 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2021 s'élevaient à 4 838 900 dollars (ibid., par. 59 et tableau 1). Le niveau relativement faible des dépenses s'explique par le fait que le volet « principaux travaux de rénovation », le plus important du projet de rénovation de l'Africa Hall, n'a pas été livré comme prévu. Un solde de 19 370 300 dollars devrait rester inutilisé au

31 décembre 2021. Le Comité consultatif n'a pas reçu les informations qu'il a demandées sur les dépenses mensuelles pour la période 2016-2021 ainsi que sur les prévisions de dépenses mensuelles pour le reste de l'année 2021 et pour 2022. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les dépenses seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

23. Au paragraphe 61 et dans le tableau 2 du rapport, on trouve des précisions sur le montant total des dépenses prévues pour 2022, qui s'élève à 17 954 400 dollars, répartis comme suit :

a) Un montant de 992 100 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), qui couvrira les dépenses relatives : i) au maintien de l'équipe de gestion du projet en place, et 50 % du coût afférent à l'emploi de temporaire réservé à un(e) coordonnateur(trice) de projet (P-4) basé(e) au Siège (dont le salaire est partagé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre du remplacement des bâtiments A à J de l'Office) (955 100 dollars) ; ii) aux honoraires des consultants indépendants qui fournissent sur demande des connaissances techniques destinées à appuyer l'équipe de gestion du projet (30 000 dollars) ; et iii) aux voyages effectués par l'équipe de gestion du projet, qui seront limités au strict minimum et dont le coût prévu tient compte des effets estimés des restrictions en matière de voyage dues à la pandémie de COVID-19 (7 000 dollars) ;

b) Un montant de 16 777 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui permettra de couvrir : i) les coûts de construction (14 324 200 dollars) liés à l'achèvement du volet « travaux préparatoires et déménagement » et à l'exécution du volet « principaux travaux de rénovation », les coûts d'installation liés au volet « systèmes de conférence et systèmes informatique » et les coûts liés au volet « restauration des œuvres d'art » ; ii) les coûts des services spécialisés (1 157 100 dollars), notamment les services du cabinet de conseil principal chargé du bouclage des études techniques et d'apporter un appui à l'équipe du projet dans la gestion et la supervision des travaux de construction, ainsi que les services du cabinet de conseil en gestion des risques et d'autres services, tels que ceux de consultants extérieurs chargés d'émettre des avis indépendants sur les études techniques ou d'autres sujets pour lesquels une évaluation externe est utile ; et iii) une réserve pour imprévus (1 296 400 dollars) visant à couvrir les risques intrinsèques, le cas échéant ;

c) Un montant de 184 600 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) pour couvrir les services de sécurité assurés par les six agent(e)s de sécurité.

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires concernant l'utilisation de la réserve pour imprévus depuis le début du projet, comme indiqué dans le tableau 3. Le Comité fait remarquer qu'un montant de 5 609 200 dollars de la réserve pour imprévus a été utilisé ou affecté depuis que le montant de 8 736 900 dollars a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'utilisation de la réserve pour imprévus seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Tableau 3
Aperçu de l'utilisation de la réserve pour imprévus depuis l'approbation de la rénovation de l'Africa Hall

(En dollars des États Unis)

Année	Rapport du Secrétaire général	Montant de la réserve pour imprévus disponible	Montant de la réserve pour imprévus utilisé (affecté)	Utilisation (affectation) de la réserve pour imprévus
2015	A/70/363 et A/70/363/Corr.1	8 736 900	–	Montant approuvé dans la résolution 70/248 A
2016	A/71/370	8 598 400	138 500	Services de consultants supplémentaires et ajustements des prévisions de coûts
2017	A/72/374	8 173 800	424 600	Ajustements du plan de dépenses selon le paragraphe 67 du document A/72/374
2018	A/73/355	8 271 100	(97 300)	Ajustements du plan de dépenses selon le paragraphe 69 d) du document A/73/355
2019	A/74/328	7 332 700	938 400	Ajustements du plan de dépenses selon la note e) de l'annexe du document A/74/328 .
2020	A/75/319	4 015 000	3 317 700	Ajustements du plan de dépenses selon la note f) de l'annexe au document A/75/319
2021	A/76/308	3 127 700	887 300	Ajustements du plan de dépenses tel qu'il figure dans l'annexe au document A/76/308
			5 609 200	

25. Le Secrétaire général indique que des dépenses d'un montant de 17 954 400 dollars pour 2022 seront financées par les crédits ouverts et les contributions versées par les États Membres les années précédentes. Étant donné que le financement du projet est comptabilisé dans un compte pluriannuel des travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/248 A](#) (sect. IX, par. 27), le solde non utilisé des crédits ouverts, qui s'élève à un montant de 19 361 300 dollars, prévu à la fin de 2021, sera reporté et servira à couvrir le montant nécessaire en 2022 ([A/76/308](#), par. 62). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2021, le montant prévu du solde inutilisé resterait inchangé par rapport au 30 juin 2021 (19 361 300 dollars).

IV. Questions diverses

Ressources pour les projets de construction de l'Organisation des Nations Unies

26. Le Comité consultatif a demandé des informations sur les tendances relatives aux ressources demandées de 2014 à 2022 pour chaque projet de construction indépendant de l'ONU, à savoir : a) la rénovation de l'Africa Hall à la CEA ; b) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; c) le projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; d) le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ; e) les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; et f) le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

27. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif des informations supplémentaires reçues par le Comité, notamment au titre du chapitre 33 (Travaux de

construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et d'autres chapitres du budget-programme qui prévoient le financement de la gestion, de la sûreté et de la sécurité et des premières études de faisabilité des projets nécessaires à l'exécution de grands projets de construction indépendants. Le Comité a également demandé et reçu des informations sur les tendances relatives aux ressources pour les projets de transformation, d'amélioration et de gros entretien relevant du chapitre 33. Les trois tableaux qui composent l'annexe II proposent chacun un scénario pour le financement pour 2022 du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, calculé sur la base des dépenses annuelles prévues (tableau 1), de l'ouverture des crédits en une seule fois au début du projet (tableau 2) ou de l'ouverture de crédits d'un montant égal chaque année (tableau 3).

V. Conclusion

28. Le Secrétaire général formule sa recommandation sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 64 de son rapport. **Sous réserve des recommandations et observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.**

Annexe I

**Plan de dépenses révisé figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général
(A/76/308) par rapport au plan de dépenses approuvé par l'Assemblée générale
dans sa résolution 70/248 A**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Prévisions figurant dans le document A/75/319	Variation	Prévisions figurant dans le document A/70/363	Variation
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)														
1. Coûts de construction													31 236,0	5 175,4
1.1 Travaux de construction	–	–	54,6	354,3	14,7	1 917,9	12 282,1	12 275,0	1 784,5	28 683,2	28 683,1	0,1		
1.2 Déménagement	–	–	459,6	1 384,1	129,3	132,2	32,1	–	–	2 137,2	2 137,3	(0,1)		
1.3 Systèmes de conférence et systèmes informatiques	–	–	–	–	–	–	1 500,0	2 300,0	100,0	3 900,0	3 900,0	–		
1.4 Restauration des œuvres d'art	–	–	–	–	–	40,0	110,0	730,0	110,0	990,0	990,0	–		
1.5 Exposition permanente	–	–	–	–	–	–	400,0	250,0	51,0	701,0	701,0	–		
2. Services spécialisés													6 361,4	1 645,2
2.1 Cabinet de conseil principal	983,2	1 733,3	911,6	586,4	308,8	623,9	1 126,9	1 126,9	366,1	7 767,1	6 699,9	1 067,2		
2.2 Cabinet de conseil en gestion des risques	–	–	52,8	–	30,3	20,2	20,2	16,8	–	140,4	140,4	(10,1)		
2.3 Autres services	1,6	10,4	49,6	2,5	–	10,0	10,0	10,0	5,0	99,1	114,1	(15,0)		
3. Hausse des coûts	–	–	–	–	–	1 373,8	–	–	–	1 373,8	1 373,8	–	6 086,9	(4 713,1)
4. Imprévus	–	–	–	–	–	230,6	1 296,4	1 399,2	202,4	3 127,7	4 015,0	(887,3)	8 736,9	(5 609,2)
Total partiel (chapitre 33)	984,8	1 743,6	1 528,3	2 327,3	483,2	4 347,8	16 777,7	18 107,9	2 619,0	48 919,5	48 754,6	164,9	52 421,2	(3 501,7)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)														
5. Gestion des projets													3 778,8	3 206,4
5.1 Équipes de gestion du projet et d'appui au projet	320,7	869,1	766,0	883,5	839,2	885,0	858,7	741,8	–	6 163,9	6 203,7	(39,7)		

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Prévisions figurant dans le document A/75/319	Variation	Prévisions figurant dans le document A/70/363	Variation
5.2 Coordonnateur(trice) à plein temps basée au Siège	–	14,2	93,5	96,1	99,0	96,4	96,4	81,2	–	576,6	576,4	0,2		
5.3 Services de consultants et d'experts	–	5,6	19,5	9,6	–	120,0	30,0	30,0	30,0	244,7	364,7	(120,0)		
5.4 Voyages effectués par l'équipe de gestion du projet	16,5	20,5	37,7	15,6	–	7,0	7,0	5,6	0,0	110,0	117,0	(7,0)	95,5	14,5
Total partiel (chapitre 18)	337,2	909,3	916,7	1 004,9	938,1	1 108,3	992,1	858,6	30,0	7 095,2	7 261,7	(166,4)	3 874,3	3 220,9
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)														
6. Sécurité	–	26,7	104,1	113,7	123,6	182,6	184,6	146,2	–	881,6	880,0	1,5	600,8	280,8
Total partiel (chapitre 34)	–	26,7	104,1	113,7	123,6	182,6	184,6	146,2	–	881,6	880,0	1,5	600,8	280,8
Total	1 322,0	2 679,7	2 549,2	3 445,9	1 544,9	5 638,8	17 954,4	19 112,6	2 649,7	56 896,3	56 896,3	0,0	56 896,3	0,0

Annexe II

Ressources pour les projets de construction de l'Organisation des Nations Unies : trois scénarios sur lesquels l'Assemblée générale est invitée à se prononcer

Tableau 1

Ressources nécessaires pour la période 2014-2022 au chapitre 33 et aux autres chapitres du budget prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du plan stratégique patrimonial pour 2022 calculé à partir des dépenses annuelles prévues

(En dollars des États Unis)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^a
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)									
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	14 461 200	12 823 700	15 139 100
Projets indépendants									
Plan stratégique patrimonial ^b	15 346 400	28 499 400	33 459 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	34 231 400	53 121 200	69 130 400
Africa Hall ^c	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100	–	–
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500	5 237 800	6 024 300
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300	1 424 500	5 158 800
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600	7 157 300	10 069 300
Installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	–	–	–	–	–	–	–	–	914 600
Total partiel (projets indépendants)	15 346 400	28 499 400	39 522 500	17 396 300	33 904 900	49 440 800	56 584 900	66 940 800	90 382 800
Total partiel (chapitre 33)	49 063 000	62 420 100	66 071 500	43 908 600	57 052 700	73 004 600	71 046 100	79 764 500	105 521 900
Autres chapitres									
Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)] ^c	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000	–	–
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)] ^c	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000	–	–

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^a
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	505 600	615 000	1 065 500	907 200	1 083 800	940 900
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800	158 500	431 300
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400	765 600	1 163 300
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100	51 600	413 600
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000	494 000	1 081 400
Total partiel (autres chapitres)	–	–	480 000	1 316 500	1 916 000	3 056 200	3 840 500	2 553 500	4 030 500
Total	49 063 000	62 420 100	66 551 500	45 225 100	58 968 700	76 060 800	74 886 600	82 318 000	109 552 400

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

^a Avant actualisation des coûts

^b Ne comprend pas les remboursements annuels des prêts liés au plan stratégique patrimonial, qui sont inclus dans les projets de transformation, d'amélioration et de gros entretien (fascicule).

^c Les ressources nécessaires pour 2022 doivent être financées au moyen du solde non utilisé à la fin de 2021.

Tableau 2

Ressources nécessaires pour la période 2014-2022 au chapitre 33 et aux autres chapitres du budget prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du plan stratégique patrimonial pour 2022, avec ouverture des crédits en une seule fois au début du projet

(En dollars des États Unis)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^a
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)									
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	14 461 200	12 823 700	15 139 100
Projets indépendants									
Plan stratégique patrimonial ^b	15 346 400	28 499 400	33 459 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	34 231 400	53 121 200	238 178 700
Africa Hall ^c	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100	–	–
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500	5 237 800	6 024 300
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300	1 424 500	5 158 800
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600	7 157 300	10 069 300
Installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	–	–	–	–	–	–	–	–	914 600
Total partiel (projets indépendants)	15 346 400	28 499 400	39 522 500	17 396 300	33 904 900	49 440 800	56 584 900	66 940 800	259 431 100
Total partiel (chapitre 33)	49 063 000	62 420 100	66 071 500	43 908 600	57 052 700	73 004 600	71 046 100	79 764 500	274 570 200
Autres chapitres									
Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)] ^c	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000	–	–
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)] ^c	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000	–	–
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	505 600	615 000	1 065 500	907 200	1 083 800	940 900

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^a
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800	158 500	431 300
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400	765 600	1 163 300
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100	51 600	413 600
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000	494 000	1 081 400
Total partiel (autres chapitres)	–	–	480 000	1 316 500	1 916 000	3 056 200	3 840 500	2 553 500	4 030 500
Total	49 063 000	62 420 100	66 551 500	45 225 100	58 968 700	76 060 800	74 886 600	82 318 000	278 600 700

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

^a Avant actualisation des coûts

^b Ne comprend pas les remboursements annuels des prêts liés au plan stratégique patrimonial, qui sont inclus dans les projets de transformation, d'amélioration et de gros entretien (fascicule).

^c Les ressources nécessaires pour 2022 doivent être financées au moyen du solde non utilisé à la fin de 2021.

Tableau 3

Ressources nécessaires pour la période 2014-2022 au chapitre 33 et aux autres chapitres du budget prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du plan stratégique patrimonial pour 2022, avec ouverture de crédits d'un montant égal chaque année

(En dollars des États Unis)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^a
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)									
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	14 461 200	12 823 700	15 139 100
Projets indépendants									
Plan stratégique patrimonial ^b	15 346 400	28 499 400	33 459 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	34 231 400	53 121 200	79 392 900
Africa Hall ^c	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100	–	–
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500	5 237 800	6 024 300
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300	1 424 500	5 158 800
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600	7 157 300	10 069 300
Installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	–	–	–	–	–	–	–	–	914 600
Total partiel (projets indépendants)	15 346 400	28 499 400	39 522 500	17 396 300	33 904 900	49 440 800	56 584 900	66 940 800	100 645 300
Total partiel (chapitre 33)	49 063 000	62 420 100	66 071 500	43 908 600	57 052 700	73 004 600	71 046 100	79 764 500	115 784 400
Autres chapitres									
Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)] ^c	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000	–	–
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)] ^c	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000	–	–
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	505 600	615 000	1 065 500	907 200	1 083 800	940 900

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^a
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800	158 500	431 300
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400	765 600	1 163 300
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100	51 600	413 600
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000	494 000	1 081 400
Total partiel (autres chapitres)	–	–	480 000	1 316 500	1 916 000	3 056 200	3 840 500	2 553 500	4 030 500
Total	49 063 000	62 420 100	66 551 500	45 225 100	58 968 700	76 060 800	74 886 600	82 318 000	119 814 900

Abbreviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

^a Avant actualisation des coûts

^b Ne comprend pas les remboursements annuels des prêts liés au plan stratégique patrimonial, qui sont inclus dans les projets de transformation, d'amélioration et de gros entretien (fascicule).

^c Les ressources nécessaires pour 2022 doivent être financées au moyen du solde non utilisé à la fin de 2021.